



Pour vous préserver des toxiques de l'environnement, le CHRU de Lille s'engage.

A ce titre, plusieurs actions de développement durable sont mises en œuvre telles que :

- **Une zone Zéro phyto**, c'est-à-dire une zone « sans pesticide » aux abords de l'hôpital Jeanne de Flandre ;
- **Un usage des produits phytosanitaires diminué de 90 %** ;
- **Une suppression d'insecticides et de fongicides sur le site, remplacés par des d'auxiliaires tels que des coccinelles** au niveau de l'hôpital Huriez ;
- **4 zones de fauchage tardif** ;
- **Récupération d'eaux de pluies** permettant aux serres présentes sur site d'être autonome en eau à 100% ;
- **20 nichoirs et d'hôtels à insectes** présents sur le campus hospitalier.



Une recherche dédiée aux 1000 premiers jours de la vie

Les chercheurs du CHRU de Lille contribuent à votre bonne prise en charge, en améliorant les connaissances scientifiques autour des 1000 premiers jours de la vie d'un enfant. Ils viennent d'être labellisés par un jury international.

Le projet Fédératif
Hospitalo - Universitaire lillois
« 1000 jours pour la santé »



Une collaboration entre les équipes

- > Du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Lille
- > De l'Inserm (institut National de la Santé et de la Recherche Médicale)
- > De l'Université de Lille

5 thématiques de recherche prioritaires autour des 1000 premiers jours, depuis la conception jusqu'aux 2 ans de l'enfant.



Contact : sylvie.deghilage@chru-lille.fr



Agissons pour préserver la mère et l'enfant des toxiques de l'environnement



Délégation à la Communication - Octobre 2016

Qu'est-ce qu'un « produit phytosanitaire » ?

Un « produit phytosanitaire » ou encore « pesticide » est un produit chimique **utilisé pour la protection et le traitement des végétaux**. On peut le classer en 4 catégories :

- les herbicides
- les insecticides
- les fongicides
- les parasitocides

Utilisés en grande quantité dans les jardins et les champs, les pesticides se retrouvent sur les fruits et légumes, dans l'air et l'eau. **De nombreuses études scientifiques démontrent que ces produits chimiques sont dangereux pour la santé humaine.**

Ils peuvent :

- **polluer l'eau**
- **empoisonner la faune et la flore** (disparition des abeilles...)

Des mesures de précaution sont à prendre pour préserver notre santé.



Quels sont les impacts sur la santé ?

L'environnement qui entoure un individu influe sur sa santé et cela dès son plus jeune âge y compris durant la grossesse.



Des preuves scientifiques montrent que les **1000 premiers jours d'une vie ont un impact sur la santé future d'un individu mais aussi sur celles des générations suivantes.**

L'exposition des enfants aux produits toxiques a un effet nocif. Elle influe sur le développement de pathologies comme le diabète, l'obésité, l'hypertension artérielle ou les maladies neuro-dégénératives à l'âge adulte.

La majorité des produits phytosanitaires peuvent provoquer des déséquilibres hormonaux qui, sur le long terme, causeront des maladies. Il s'agit de substances qui peuvent interférer avec le fonctionnement des glandes endocrines, même à très faible dose.

La période fœtale et l'enfance sont des périodes de forte vulnérabilité à ces substances toxiques.

Réduire l'exposition aux produits phytosanitaires, surtout pendant la vie périnatale est donc une priorité de santé pour tous !

Comment agir pour mieux se protéger ?

Grâce à des méthodes et gestes simples, l'usage des produits phytosanitaires peut être réduit pour des espaces verts plus sains respectueux de la santé de tous, de l'environnement et de la biodiversité. Voici quelques exemples :

- > **Privilégier des espèces locales**, adaptées aux spécificités du jardin (sol, climat, exposition) et faciles d'entretien ;
- > **Inviter les auxiliaires** tels que des coccinelles, des hérissons ou des oiseaux pour chasser naturellement les nuisibles (les pucerons, les escargots, etc.) ;
- > **Privilégier le paillage** (minéral, organique) ou opter pour des plantes couvre-sol (fleur des elfes, géranium vivace,...) permettant d'empêcher la pousse de plantes indésirables ;
- > **Adopter le désherbage** mécanique manuel ou électrique.



A partir du 1^{er} janvier 2017, l'usage des pesticides sera interdit dans l'ensemble des espaces publics. La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1^{er} janvier 2019.